

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 4 octobre 2017

Présents : Mmes BERGADIEU, BENTEJAC, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, MOUTIER, SERVENTIE-LACROIX, TORRENTE

Absents ayant donné pouvoir : Mr MOUTIER (Mme CHIAPPA)

Absents : Mme LIZOLA, Mr, FLAZINSKA.

Mr COMBE Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Contrat de maintenance réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour assurer la maintenance du réseau de chaleur couvrant la période de chauffe d'octobre 2017 à mai 2018. Seules deux entreprises ont proposé leur candidature : la Régie Municipale de La Réole et la Sté Engie Cofely.

Après avoir étudié les 2 offres et avoir échangé avec ces 2 sociétés afin d'apporter des précisions sur certains points, Monsieur le Maire propose de retenir la Sté Engie Cofely., forte d'une expérience dans ce domaine et en particulier sur des chaufferies biomasses de taille identique à la nôtre.

Le Conseil Municipal, après divers échanges accepte par 12 voix pour et 1 abstention la proposition de la société Engie Cofely, pour un montant de 19823,10 € HT.

Monsieur le Maire tient également à préciser que les réparations indispensables au fonctionnement du réseau seront engagées dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le contrat de maintenance avec la Sté Engie Cofely et de mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de ce réseau.

2 - Tarifs réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle les difficultés financières rencontrées sur le budget réseau de chaleur. Il rappelle qu'une observation avait été faite afin que celui-ci fonctionne de façon autonome, nous nous étions engagés auprès de la Trésorerie de La Réole. Aujourd'hui, afin d'absorber une partie du déficit, il est donc nécessaire d'envisager une augmentation des tarifs de l'énergie et des abonnements.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 15 %, bien conscient du contexte économique actuel et de l'effort à consentir par les usagers.

Le conseil municipal, après discussions, décide par **12 voix** pour et **1 abstention** d'appliquer les tarifs suivants à compter du **15 octobre 2017** :

- Tarif du Kwh : 0,066 € HT
- Tarifs abonnement :
 - Tranche 1 : 22,87 € HT
 - Tranche 2 : 25,41 € HT
 - Tranche 3 : 27,94 € HT
 - Tranche 4 : 30,49 € HT

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique sera organisée afin d'expliquer aux usagers le fonctionnement de la Sté Engie Cofely, de justifier cette hausse des tarifs et de répondre aux différentes questions.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion va être engagée sur le devenir du réseau de chaleur afin de trouver des solutions pour pallier au déficit d'exploitation de ce réseau.

- Poursuivre le fonctionnement tel qu'il l'est aujourd'hui en engageant des travaux considérables pour réduire les coûts de fonctionnement ou procéder aux réparations essentielles en réduisant le périmètre d'exploitation aux bâtiments communaux. Cette décision devra être réfléchie et décidée en conseil municipal afin de se positionner durant l'année 2018.

3 - « Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter **une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR

des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

4 - Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF « Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés ».

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion « **Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés** », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion adoptée à l'unanimité au sujet des Contrats aidés Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés »

Les Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 dénoncent avec fermeté la méthode employée pour la réduction des contrats aidés en interrompant brutalement, en plein été, les autorisations de financement de postes. Elle est contraire aux engagements de rénovation du mode de relation avec les collectivités pris par l'Etat lors de la Conférence nationale des territoires. En lieu et place d'une concertation avec les collectivités, celui-ci a imposé sans délai, une décision sans nuance et lourde de conséquences pour les collectivités et les associations.

La docilité de l'Etat vis-à-vis des injonctions de la Cour des Comptes concernant les contrats aidés ne peut se traduire par une pénalisation des collectivités territoriales qui doivent aujourd'hui dépenser plus ou supprimer des services ! La Cour des Comptes ne peut être la

seule source d'inspiration des politiques publiques.

Les Maires ruraux demandent à l'Etat d'entendre les élus qui œuvrent pour l'insertion professionnelle. Ils demandent à ce que le bilan fasse la distinction entre les différents publics concernés afin de ne pas biaiser l'analyse statistique : entre les personnes qui ont droit à une activité pour bénéficier d'une reconnaissance grâce à une action utile au service des collectivités locales alors qu'elles sont malheureusement durablement exclues du monde marchand, et celles qui sont dans un parcours ; le contrat aidé étant alors une passerelle.

Il permet de mettre au travail des personnes qui sont en difficulté d'accès à l'emploi ce les protège des risques liés à l'inactivité.

Les élus apprécient que les communes rurales soient parmi les collectivités prioritaires pour à nouveau disposer de financement. Mais les revirements annoncés après la protestation unanime des élus sont insuffisants voire inexistantes en volume et discutables quant à la méthode. Les Maires ruraux dénoncent la lecture normative de l'instruction du Gouvernement par les Préfets.

La liberté qui leurs est laissée fait apparaître des distorsions selon les départements. Ces derniers refusent aux communes de plus de 2000 habitants l'accès aux contrats. Le tri des dossiers sans approche liée à une lecture fine de l'action publique doit cesser. C'est notamment le cas avec les associations largement pénalisées dans tous les domaines. Leur rôle essentiel dans le monde rural doit être reconnu et facilité.

De manière constructive et à la demande de l'AMRF, celle-ci sera auditionnée par M. Jean-Marc Borello que le Président de la République a missionné pour conduire un état des lieux.

Tout dispositif est par définition perfectible et tout abus est condamnable et l'évaluation d'un dispositif est toujours indispensable. L'association rappellera l'importance de revoir la formation en amont, de prendre en compte le rôle des élus qui ont la connaissance des publics dans l'accompagnement de personnes fragiles. Sans l'implication des communes, nombre de nos concitoyens seraient aujourd'hui au bord du chemin. Cet engagement au profit de l'intérêt général doit être reconnu et soutenu par l'Etat. »

Après lecture faite, le conseil municipal, par 12 voix et 1 abstention

SOUTIENT l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF « **Pour une approche réaliste de la situation des communes et des contrats aidés** ».

5 – subvention aux sinistrés d'Irma

Compte-tenu de l'heure tardive, le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 et ont signé les membres présents.